

SOUS LE HAUT PATRONNAGE DE SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

DR APOLLINAIRE JOACHIMSON KYÉLÈM DE TAMBÈLA,

CHEF DU GOUVERNEMENT

PRESIDENT DE LA CONFERENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



« DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO : DES CONCEPTS AUX ACTIONS CONCRETES POUR LA PAIX ET LA SECURITE »

PARTENAIRES





Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement
03 BP 7044 Tel : (00226) 50 30 77 51

Conseil National pour le Développement Durable
01 BP 6486 Tel; 25 37 40 92



Plateforme MRV au Burkina Faso



MRV Burkina Faso

Plateforme de mesure, de rapportage et de vérification

MRV BURKINA ▼

ÉMISSIONS ▼

ATTÉNUATION/ADAPTATION ▼

SOUTIENS ▼

RESSOURCES ▼

ACTUALITÉS ▼

BAHIRE François Xavier Wendkouni
Chef de Département ONDD
76611387

Xavier_bah23@yahoo.fr

ZOUGOURI Rémi
Gestionnaire de la plateforme MRV
76630643

zkremi@gmail.com

PLAN

- **Introduction (Définition + Contexte)**
- **Importance du système MRV**
- **Éléments du système MRV**
- **Composantes du MRV**
- **Architecture du système MRV**
- **Conclusion**

Introduction / Définition

Le système de **Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV)** est un cadre structuré et normalisé destiné à surveiller, documenter et valider les efforts entrepris par les pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et promouvoir des actions climatiques.

Mesurage (M)

Collecte et quantification des données sur les émissions de GES, Données d'activités par secteur d'émission (AFAT, transport, déchets.....)

Rapportage (R)

Communication des données collectées sous forme de rapports normalisés qui permettent de suivre les progrès réalisés vers les objectifs nationaux et internationaux (ex. : Contributions Déterminées au niveau National, ou CDN).

Vérification (V)

Validation des données rapportées par des experts indépendants ou des systèmes automatisés pour garantir leur fiabilité. Assure que les rapports sont conformes aux normes établies (ex. : méthodologies du GIEC).

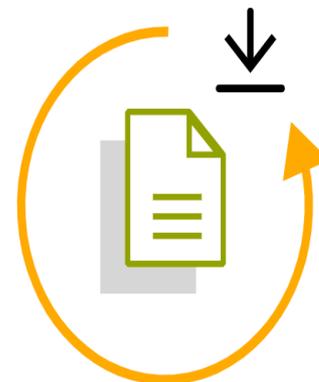
Introduction



ÉMISSIONS NATIONALES

En vertu de la CCNUCC, les parties sont tenues de communiquer des informations sur les émissions de GES, les mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que sur les moyens de mise en œuvre. Ceci afin de comprendre l'ambition et les progrès des actions climatiques et le soutien donné et reçu par les Parties.

Par la suite, l'article 13 de l'Accord de Paris sur la transparence des actions et du soutien, établit un Cadre de Transparence Renforcée (CTR) qui exige des pays qu'ils mettent en place de nouvelles structures de gouvernance de la transparence, qu'ils développent et mettent en œuvre des outils MRV robuste



Importance de système MRV

Pourquoi le MRV pour la mise en œuvre des CDN ?

Renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en matière d'atténuation et d'adaptation.

Améliorer les rapports dans le cadre de la transparence renforcée et de l'article 4 de l'accord de Paris.

Développer des indicateurs et des sources de données pour suivre et rendre compte des actions réactives d'atténuation et d'adaptation.

Suivre les progrès de l'accès au financement climatique et les lacunes en matière de financement.

Renforcer la participation aux marchés du carbone, y compris l'article 6

Évaluer la contribution du CDN à la réalisation des ODD.

MRV Burkina Faso

Plateforme de mesure, de rapportage et de vérification

Éléments du système MRV

Système MRV national intégré

Composante 1 : Inventaire national des GES

- Secteurs d'émission de GES
- Surveillance et collecte de données
- Calcul des émissions de GES
- Analyse et rapports
- Résultats et communication

Composante 2 : Mise en œuvre de la NDC/actions d'atténuation

- Feuille de route pour la mise en œuvre des NDC - Mesures d'atténuation prioritaires
- Suivi des mesures d'atténuation
- Suivi et rapports
- Résultats et communication

Composante 3 : Actions d'adaptation des NDC

- Feuille de route pour la mise en œuvre des NDC - Actions d'adaptation prioritaires
- Suivi des actions d'adaptation des NDC
- Suivi et rapports
- Résultats et communication

Composante 4 : flux de financement climatique

- Financement climatique pour les actions de mise en œuvre des NDC
- Calendrier de déploiement du financement et des ressources
- Suivi et rapports
- Résultats et communication

Composante 5 : Objectifs de développement durable (ODD)

- Cartographie des ODD et suivi des actions des CDN.
- Données pour le suivi de l'impact des ODD
- Examen et analyse
- Rapport sur l'impact des ODD



Rapport MRV intégré, rapport NDC (rapport d'inventaire national des GES (NIR), communications nationales (NC), rapports biennaux (BR) et rapports de mise à jour biennaux (BUR), soutien financier et technique international.

Composantes du MRV

EMISSIONS



ATTENUATIONS



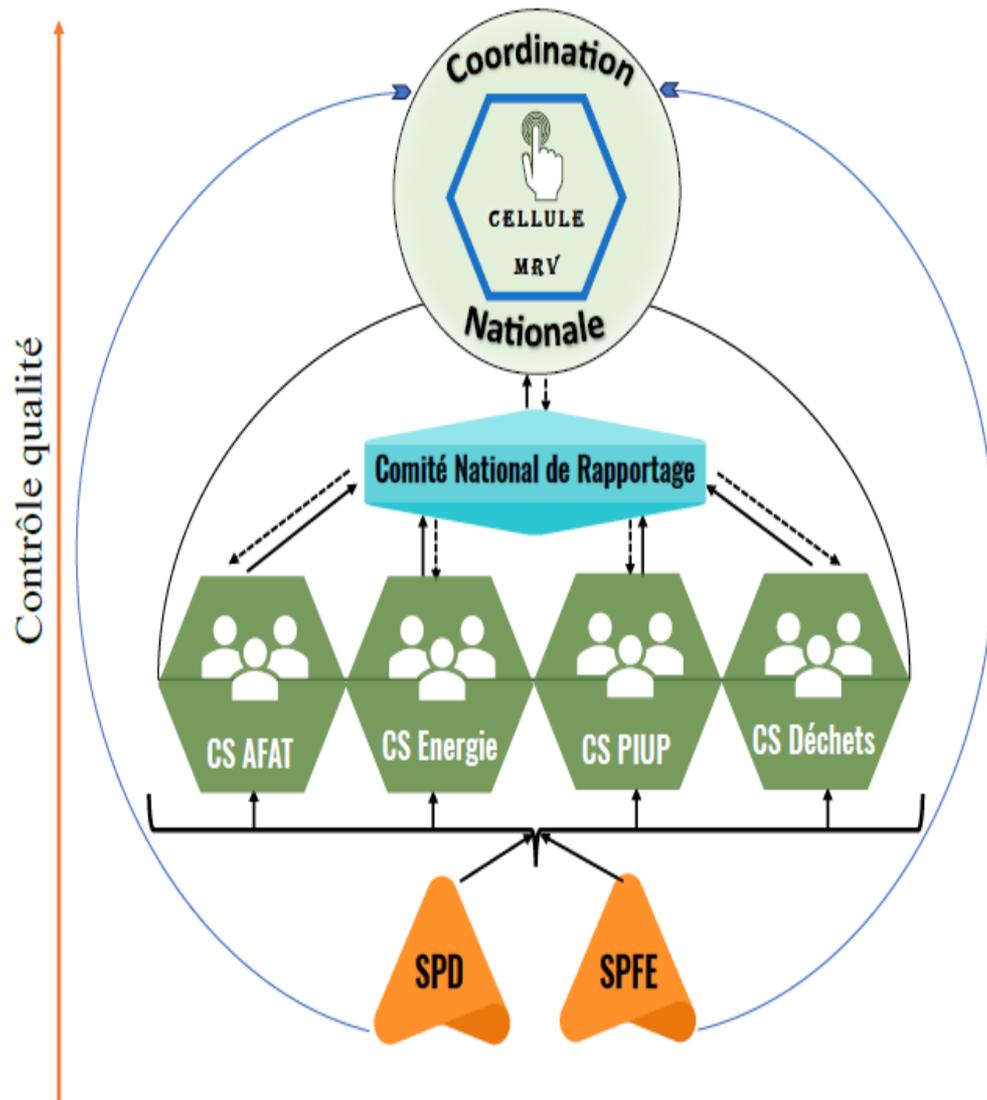
ADAPTATION



SOUTIENS



Architecture du système MRV



La Coordination nationale est chargée de :

- planifier les activités ;
- définir et suivre les indicateurs relatifs aux actions climatiques ;
- orienter les Comités techniques sectoriels ;
- fournir un appui-technique aux Comités techniques sectoriels ;
- formuler des recommandations aux Comités techniques sectoriels ;

Le Comité national de rapportage est chargé de :

- apprécier les rapports des Comités Techniques Sectoriels ;
- valider les rapports des Comités Techniques Sectoriels ;
- formuler des recommandations à la Coordination Nationale ;
- produire les rapports nationaux à soumettre au secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée dans le cadre réglementaire.

Chaque Comité technique sectoriel est chargé de :

- planifier et budgétiser ses activités ;
- produire les données de son secteur ;
- élaborer et soumettre à la Coordination nationale les rapports de son secteur ;
- mettre à la disposition de la Coordination nationale tous les documents élaborés ;
- participer à l'animation de la plateforme MRV/BF ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée dans le cadre réglementaire.

Conclusion

AB/AM
BURKINA FASO

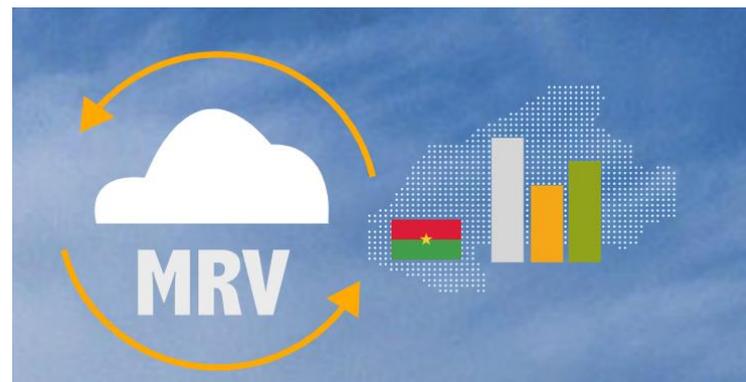
Unité - Progrès - Justice

**DÉCRET N° 2024- 0305 /PRES-TRANS/PM/
MEEA/MEFP/MARAH/MDICAPME/MEMC/
MTMUSR portant mise en place du système
national de Mesure, Rapportage et Vérification
pour la transparence climatique**

Article 27 : La production et la diffusion de ces données s'appuient sur deux outils :

- la plateforme MRV/BF ;
- le registre carbone national.

www.mrv-burkina.bf



Je vous remercie !!!



www.onedd-burkina.info